



## EXPOSITION JE SUIS TOUT UN JEU !

Totems accueille l'exposition interactive et sensorielle *Je suis tout un jeu* du 24 février au 4 avril.

Cette exposition pour les enfants de moins de 6 ans a été imaginée à partir de l'album de l'autrice-illustratrice Anne Letuffe. Des livres géants, des tunnels, un livre-puzzle et un jeu de cartes seront installés à hauteur d'enfant dans les rayonnages de Totems. Chaque module explore une émotion, mise en relation avec un élément du paysage. À découvrir dès maintenant !

👉 Totems • Du 24 février au 4 avril • Les mercredis, vendredis et samedis aux horaires d'ouverture • Gratuit • [totems.bzh](http://totems.bzh)

## EXPOSITION D'HIVER DU CLUB PHOTO

Le club photo de la MJC rassemble des amateurs passionnés qui exposent chaque année leurs plus belles photographies. Du lundi 23 février au dimanche 8 mars, le club vous invite à découvrir son exposition d'hiver sur le thème LUX dans la Galerie de l'Espace Le Goffic.

👉 Du 23 février au 8 mars • La Galerie, Espace Le Goffic • Aux horaires d'ouverture de la MJC Gratuit • [mjcpace.com](http://mjcpace.com)

## CARTE DES BUREAUX DE VOTE

Onze bureaux de vote sont répartis sur la commune. Depuis 2024, une nouvelle répartition des bureaux a été mise en place par secteur d'habitation. Pour les élections municipales, les bureaux de vote situés dans le gymnase Louison Bobet (n°2, 3 et 4) sont transférés dans l'école Guy Gérard. Les électeurs concernés ne recevront pas une nouvelle carte électorale.

👉 Retrouvez la répartition des rues par bureaux de vote sur [ville-pace.bzh](http://ville-pace.bzh)

## ZOOM SUR

### LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars. Les électeurs se rendront dans leur bureau de vote attribué afin d'élire les membres du conseil municipal.

Pour voter, les électeurs inscrits sur les listes électorales de Pacé pourront se présenter le jour du scrutin dans leur bureau de vote, ouvert de 8h à 18h, munis d'un justificatif d'identité. La carte électorale peut être présentée mais n'est pas obligatoire.

👉 [ville-pace.bzh](http://ville-pace.bzh)  
> Mes démarches  
> Elections



## Conseil Municipal

Mardi 3 mars à 20h30  
Salle du conseil - Mairie

## CAS PARTICULIERS : INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Certaines situations particulières permettent de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 5 mars 2026 :

- Jeune de 18 ans né entre le 6 février et le 22 mars sans recensement citoyen
- Déménagement pour raison professionnelle, après le 6 février
- Récente acquisition de la nationalité française, après le 6 février
- Droit de vote récemment recouvré, après le 6 février

👉 Renseignements : 02 23 41 30 00 ou [viectoyenne@ville-pace.fr](mailto:viectoyenne@ville-pace.fr)

